

PRODUIT : Bilan de compétences

Meta title : Bilan de compétences éligible CPF : 12h ou 24h

Meta description : Bilan de compétences en entreprise, éligible CPF et certifié Qualiopi. Deux formats, 12h ou 24h, pour faire le point et construire un projet professionnel solide.

Le bilan de compétences permet à un collaborateur de faire le point sur ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation, d'évolution ou de reconversion.

Réalisé par nos professionnels dans un cadre confidentiel, il combine des entretiens individuels et un travail personnel guidé, structurés en trois phases : une phase préliminaire d'analyse du besoin et de la demande, une phase d'investigation des compétences et des pistes d'évolution, et une phase de conclusion formalisée dans un document de synthèse remis au seul bénéficiaire.

Nous proposons deux formats pour s'adapter au besoin et à la situation de chaque personne : un format court de 12 heures, centré sur une problématique précise ou une décision à clarifier, et un format complet de 24 heures, correspondant à la durée maximale prévue par le Code du travail, pour une exploration approfondie du projet. Dans les deux cas, les heures sont réparties sur plusieurs semaines pour laisser le temps de la réflexion entre les séances.

Organisme certifié Qualiopi, nous vous permettons de mobiliser les dispositifs de financement adaptés, notamment le Compte Personnel de Formation (CPF) ou le plan de développement des compétences de l'entreprise.

Le bilan de compétences contribue ainsi à sécuriser les parcours professionnels, à soutenir l'employabilité des collaborateurs et à accompagner les transitions dans une démarche volontaire et respectueuse de la personne.

Le bilan de compétences permet notamment de :

- Faire le point sur ses compétences professionnelles et personnelles.
- Identifier ses aptitudes, ses motivations et ses centres d'intérêt.
- Définir un projet professionnel réaliste et cohérent.
- Explorer des pistes d'évolution, de mobilité ou de reconversion.
- Identifier les besoins éventuels de formation.
- Repartir avec un document de synthèse et un plan d'action concret.

Les enjeux

- Sécuriser les parcours professionnels et les transitions.
- Soutenir l'employabilité et l'évolution des collaborateurs.
- Accompagner les projets de mobilité ou de reconversion.
- Renforcer l'engagement et la motivation au travail.
- Offrir un espace de réflexion confidentiel et volontaire.
- Contribuer à une gestion dynamique des compétences dans l'organisation.

Financement du bilan de compétences

En tant qu'organisme certifié Qualiopi, nous vous permettons de mobiliser plusieurs dispositifs de financement pour votre bilan de compétences :

- **Le Compte Personnel de Formation (CPF)** : le bilan de compétences est éligible au CPF. Le collaborateur peut mobiliser les droits disponibles sur son compte, directement depuis la plateforme moncompteformation.gouv.fr.
- **Le plan de développement des compétences de l'entreprise** : l'employeur peut financer le bilan dans le cadre de sa politique de formation. Il fait alors l'objet d'une convention entre l'entreprise, le collaborateur et notre organisme.
- **Un financement personnel**, lorsque le bilan est réalisé à l'initiative du collaborateur en dehors de ces dispositifs.

Nous vous accompagnons dans l'identification de la solution la plus adaptée à votre situation et dans les démarches associées.

Chiffre à rajouter :

- Taux de satisfaction
- Présence
- atteinte des objectifs en fin d'accompagnement

+ mettre à jour avec la date Juillet 2026

Revision #3

Created 2026-07-20 08:29:16 UTC by Laura LABAN

Updated 2026-07-20 09:07:43 UTC by Laura LABAN